



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Secrétariat Général

Date : 08 juin 2022

Dossier suivi par : Yoann VIGNER – Olivier BLEUNVEN

Objet : Examens 2022 – Avance frais de déplacement

Madame Valérie BADUEL

Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DGER - 1 ter Avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Madame La Directrice Générale,

Nous vous avons alerté la semaine dernière sur les problèmes que rencontre plusieurs collègues pour les avances de frais pour leurs déplacements dans le cadre des examens 2022. Dans votre réponse vous nous avez rappelé que « l'article 5 de l'arrêté du 26 juillet 2021 dispose que la demande d'avance sur les frais de déplacements est soumise à l'accord de l'autorité compétente et qu'elle n'est pas automatique » en ajoutant que dans le cadre de la déconcentration de la procédure d'organisation des examens, il revient donc aux DRAAF de traiter ces demandes.

Au delà de ces éléments réglementaires vous précisez que « la DGER les a encouragés (les DRAAF) à répondre positivement aux agents qui en font une demande d'avance ».

Pour le SNETAP-FSU, au regard des retours qui continuent à nous parvenir de la part de nos collègues convoqués pour la session 2022, cette réponse n'est pas à la hauteur du mouvement qui s'est engagé ... et visiblement vos encouragements en direct des DRAAF ne portent pas ses fruits.

En effet, depuis le 2 juin des personnels nous signalent des DRAAF ou MIREX qui refusent purement et simplement de donner suite à des avances de frais compte tenu des délais ; et lorsque les collègues ne se confrontent pas à une fin de non recevoir, au mieux ils reçoivent une réponse automatique qui cherche à dédouaner les DRAAF et MIREX, sans répondre aux demandes agents.

Nous insistons sur le contexte de hausse des prix et de stagnation des salaires qui imposent à bon nombre des agents de demander des avances de frais pour leur permettre d'assurer leur présence dans les jurys (pour certain.es enseignant.es convoqué.es dans plusieurs jurys les dépenses sur le mois de juin peuvent atteindre 1000 € entre les transports, les hébergements et les gardes d'enfants).

Au vu de la pression qui s'exerce de plus en plus fortement à l'approche des sessions d'examens, nous vous demandons d'intervenir fermement et prioritairement auprès des services déconcentrés en charge de la gestion des examens pour exiger que l'ensemble des demandes soient réellement traitées en urgence et que des réponses favorables soient apportées à l'ensemble de ces demandes.

Enfin nous tenons à vous signaler des réponses écrites de certaines MIREX, totalement inadmissibles car sortant du strict cadre de la demande formulée par nos collègues (pour exemple : « *Si sanction administrative, vous ferez ce que vous jugerez nécessaire de faire, cela ne regarde pas et je dois dire, à titre tout à fait personnel, que cela me laisse indifférent.* »).

Dans l'attente de votre réponse et du règlement prioritaire des différentes demandes, nous tenons à vous informer que faute d'avancées significatives et rapides sur ce dossier le SNETAP-FSU prendra toutes les décisions qui s'imposeront pour permettre aux personnels de se faire entendre, y compris par un appel à la grève. A ce titre par précaution, pour servir le cas échéant, nous déposons dès aujourd'hui un préavis de grève.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en notre détermination à défendre les personnels des établissements publics agricoles.

Clémentine MATTEI
Co-Secrétaire Générale Snetap-FSU



Frédéric CHASSAGNETTE
Co-Secrétaire Général Snetap-FSU

